

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2017

Secrétaire de séance : Nathalie DURANTON

Nombre de conseillers présents : 9

Absents excusés : Isabelle SOL (procuration à Nathalie VALEN) et Frédéric CLUZEAU

Approbation du compte-rendu de réunion du 14/04/17 à l'unanimité et signature du dossier de séance

➤ **Décision du Maire n°2017-01**

Commande d'une étude de sol auprès de Compétence Géotechnique Centre dans le cadre du projet de parkings dans la parcelle jouxtant la Salle Patrick CHEYROUX, pour un montant total HT de 4 795 €. Monsieur le Maire explique que cette étude est un préalable indispensable à la suite du projet.

➤ **Frais de scolarité École de Turenne**

Monsieur le Maire expose au conseil la demande reçue de la mairie de Turenne, comme l'année passée, pour les enfants de Ligneyrac scolarisés en maternelle et primaire à Turenne. 9 enfants sont concernés pour l'année 2016-2017, représentant un coût total de 7 726,50 €, identique à l'année précédente. Le conseil valide à l'unanimité la prise en charge de ces frais.

Pour info : le RPI Noailhac-Lagleygeolle ne facture pas de frais de scolarité ainsi que la commune de Meyssac pour le primaire. La mairie informe chaque parent du fonctionnement et des coûts engendrés à chaque demande d'inscription dans une école.

➤ **Versement quote-part concessions au cimetière au C.I.A.S.**

L'ancien Centre Intercommunal d'Action Sociale percevait une quote-part lors de tout achat de concession dans le cimetière communal. La nouvelle Communauté de Communes ne souhaite pas solliciter les communes pour le nouveau C.I.A.S. M. le receveur municipal sollicite donc chaque commune membre pour qu'elle délibère dans ce sens. Le conseil valide à l'unanimité cette décision.

➤ **Indemnité de gardiennage de l'église**

Le gardiennage de l'église est assuré par Mme Meynard, du bourg, qui perçoit une indemnité forfaitaire annuelle fixée chaque année par circulaire préfectorale et dont le montant pour 2017 s'élève à 479,86 €, revalorisé cette année en fonction du point d'indice de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité le versement de cette indemnité au taux maximum.

➤ **Contrat d'entretien des cloches de l'église**

Le contrat d'entretien arrivant à échéance, il convient de prévoir son renouvellement. Il propose à l'assemblée de retenir la proposition de l'entreprise CESSAC, pour un montant annuel de 150 € HT et pour une durée d'un an reconductible au plus deux fois, ce que le conseil valide à l'unanimité.

➤ **Subventions aux associations et utilisation de la Salle Patrick CHEYROUX**

La Commission Manifestations et Vie associative a examiné les demandes de subventions pour 2017 reçues de la part d'associations locales.

En référence à la délibération n°2015-20 du 23 octobre 2015 établissant les règles d'attribution de subvention aux associations, Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions aux associations qui en ont fait la demande pour un montant total de 900 €, selon le choix fait par la commission.

En outre, la commission propose également la gratuité d'utilisation de la Salle polyvalente Patrick CHEYROUX pour les associations communales y compris les frais de nettoyage, lors d'organisation de manifestations ouvertes au public, dans la limite de deux par an. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces deux propositions.

La commission réunira prochainement les associations communales pour leur faire part de ces décisions et pour proposer une animation « inter-association » au moment de Noël, dans le but de permettre des rencontres et de créer du lien intergénérationnel.

➤ **Convention pour l'instruction des demandes d'urbanisme**

L'instruction des demandes d'urbanisme était assurée par les services de la DDT jusqu'à présent mais la création de la nouvelle communauté de communes a modifié ce fonctionnement en obligeant les communes dotées d'un document d'urbanisme (PLU...) à avoir leur propre service dès 2017. Des consultations ont été lancées par la communauté de communes et le choix s'est porté sur la proposition du Département, qui a créé une cellule urbanisme et qui semble la mieux adaptée, pour un coût global en 2017 de 15 000 € à répartir entre les communes et la communauté.

Le service entre en action depuis le 01/06, incluant un nouvel outil de saisie en ligne, pour lequel la formation de la secrétaire de mairie est prévue. Il faut donc concrétiser ce choix par la signature d'une convention.

Monsieur le Maire ajoute en outre que cette structure aura également un rôle de conseil et de soutien aux communes, ainsi que d'accompagnement dans la révision ou l'élaboration de documents d'urbanisme, élément important pour Ligneyrac. Le conseil valide ce choix à l'unanimité.

➤ **Point sur l'urbanisme**

Monsieur le Maire rend compte de la rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France, M. Hubert Mercier, le 16 mai dernier, assisté d'Hubert Lamothe. Cela a été l'occasion d'expliquer la problématique de Ligneyrac et de voir sur place les demandes d'urbanisme en cours. M. Mercier s'est montré surpris que l'AVAP concerne l'ensemble de la commune.

Monsieur le Maire lui a également fait part du dossier accessibilité de la mairie. M. Mercier doit se renseigner sur la possibilité de dérogation aux obligations.

D'autre part, la commission départementale des sites a examiné 3 dossiers pour Ligneyrac le 30 mai et a donné un avis favorable à chacun.

➤ **Point sur les travaux**

Étude de sol pour projet parkings les 15 et 16/06/17

Voirie : travaux route de Pommier et Traversat en cours, et route de Creffond à venir. Il est à noter que le désherbage des bordures des routes doit être effectué régulièrement afin de freiner la détérioration des routes.

Place Janvier : point avec technicien du Département sur le stationnement : impossible à droite en montant car rétrécit trop la largeur de voie ; y prévoir des plantations pérennes ; stationnement : commande de panneaux d'interdiction pour les véhicules de plus de 3,5T.

➤ **Bureau de vote scrutin du 11/06/2017**

Monsieur le maire propose au conseil une répartition des permanences des élus lors des 2 tours du scrutin, tenant compte des contraintes de chacun. Le planning sera envoyé à chacun et affiché le jour du scrutin.

➤ **Nouveau régime indemnitaire RIFSEEP**

Monsieur le Maire informe le conseil sur le nouveau régime indemnitaire qui doit remplacer tout autre régime en place précédemment, et qui doit tenir compte des fonctions, sujétions et expertise, ainsi que de l'engagement professionnel des agents.

Il concernerait dans un premier temps le personnel administratif, tous les textes n'étant parus pour la filière technique.

Le maire doit au préalable saisir le Comité Technique du Centre de Gestion avant de proposer au conseil de délibérer.

➤ **Informations et Questions diverses**

- Matériel en commun avec Noailhac pour le cantonnier : remplacement camion, tronçonneuse, gyro...
- Aménagement d'un point container au carrefour de Liat
- Déchets salle Patrick CHEYROUX : mettre à disposition des utilisateurs des sacs de 50 l
- Journées du Patrimoine 2017 : les 16 et 17 septembre
- Création d'une nouvelle association à St Julien-Maumont : Relais Détente Midi Corrèzien, pour les malades et les aidants
- Invitation messe Jubilé de Tulle
- Spectacle à Meyssac « le loup de Tombouctou » le 30/06
- Tournage d'une scène d'un long métrage dans le bourg de Ligneyrac le 20/06

Séance levée à 00 h 30.